

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 326/03

ASA 31/073/2003 – ÉFAI

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / « DISPARITIONS » PRÉSUMÉES / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE MÉDICAL

### NÉPAL

**Bhagirath Kharel (h), 60 ans, enseignant à la retraite**  
**Maha Prasad Angai (h), 22 ans, enseignant**  
**Naresh Maharjan (h), 16 ans, élève**  
**Jagatkrishna Pokharel (h), 40 ans, enseignant**

Londres, le 12 novembre 2003

Amnesty International est préoccupée par la sécurité de Bhagirath Kharel, Maha Prasad Angai, Naresh Maharjan et Jagatkrishna Pokharel, qui auraient été arrêtés par des membres des forces de sécurité entre le 6 et le 10 novembre. L'organisation est particulièrement préoccupée par l'état de santé de Bhagirath Kharel, qui, selon certaines sources, souffre d'un problème cardiaque et pourrait avoir besoin de soins médicaux d'urgence. On ignore où se trouvent ces quatre hommes.

**Bhagirath Kharel** est un enseignant à la retraite. Il a été interpellé chez lui à Samakhusi (district de Katmandou), le 6 novembre à 20 heures par dix membres des forces de sécurité en civil. La famille de Bhagirath Kharel est préoccupée par son état de santé car cet homme souffre d'un problème cardiaque. Il était prévu qu'il subisse une opération du cœur le 7 novembre. Quatre autres personnes vivant au même endroit que Bhagirath Kharel ont été arrêtées en même temps que lui. Toutefois, le lendemain, ces quatre personnes ont été libérées du commissariat de police de Hanumandhoka (Katmandou). L'une d'entre elles a affirmé qu'ils avaient tous passé la nuit au commissariat de police de Durbar Marg, à Katmandou, mais n'a pas pu indiquer avec certitude le lieu de détention actuel de Bhagirath Kharel. Bhagirath Kharel est un ancien membre du *Nepal Teachers' Organisation* (NTO, Organisation des enseignants du Népal), proche de la gauche népalaise, en particulier des partis communistes. Il est possible que son arrestation soit liée à son ancienne adhésion à cette organisation. La famille de Bhagirath Kharel a contacté la police, l'armée et la Commission nationale des droits humains mais n'a pas réussi jusqu'à présent à savoir où il se trouve.

**Maha Prasad Angai** enseigne à l'école secondaire anglaise Padma Chakra à Phutung (Katmandou). Des membres des forces de sécurité vêtus en civil l'ont arrêté le 7 novembre à 9 heures 30 du matin alors qu'il marchait dans la rue à Sorakhutte (Katmandou). En 1998, Maha Prasad Angai s'était présentée à des élections en tant que candidat de l'All Nepal National Independent Students Union (Revolutionary) (Union pan-nationale révolutionnaire des étudiants libres du Nepal), liée au Parti communiste népalais (PCN) maoïste. Il est aussi membre de la NTO. L'arrestation de Maha Prasad Angai a peut-être un lien avec ses activités menées au sein de ces deux organisations. La famille de Maha Prasad Angai a contacté la Commission nationale des droits humains et le Comité international de la Croix-rouge (CICR) mais n'a pas réussi jusqu'à présent à savoir où il se trouve.

**Naresh Maharjan** est un élève de l'école secondaire Janashewa à Panga, Kirtipur (Katmandou). Il a été appréhendé chez lui à Kirtipur le 9 novembre à 23 heures par cinq membres des forces de sécurité vêtus en civil. Ces cinq personnes ont déclaré que Naresh Maharjan devait les suivre afin de les aider dans leurs enquêtes. Ils ont indiqué à sa famille qu'ils le ramèneraient à son domicile le lendemain. Selon certaines sources, Naresh Maharjan a déjà fait l'objet d'une arrestation en avril 2002 et a été détenu pendant deux mois sans inculpation. Son appartenance à l'Union pan-nationale révolutionnaire des étudiants libres du Nepal aurait été la cause de cette première arrestation. La famille de Naresh Maharjan a contacté la police mais n'a pas réussi jusqu'à présent à savoir où il se trouve. Cependant, le 10 novembre, un membre de sa famille a reçu un appel anonyme d'une personne déclarant que Naresh Maharjan serait libéré dans deux ou trois jours.

**Jagatkrishna Pokharel** est enseignant à l'Université Sanothimi, à Bhaktapu, une villa située près de Katmandou. Le 10 novembre, à 15 heures, il rentrait chez lui à pied lorsque des militaires l'ont arrêté et l'ont emmené dans un véhicule militaire. Selon certaines sources, il a déjà été interpellé en novembre 2001 et a été détenu pendant neuf mois. On ignore les motifs de ces détentions. La famille de Jagatkrishna Pokharel a contacté la Commission nationale des droits humains et le CICR mais n'a pas réussi jusqu'à présent à savoir où il se trouve.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est préoccupée par la détérioration de la situation des droits humains au Népal depuis que le Parti communiste népalais (PCN) maoïste a déclaré une «guerre populaire», en février 1996. Le nombre d'atteintes aux droits humains imputables aux forces de sécurité ainsi qu'au PCN maoïste a considérablement augmenté après le déploiement de l'armée et l'instauration d'un état d'urgence entre novembre 2001 et août 2002. De nombreuses personnes ont été appréhendées en vertu de la Loi relative à la prévention et à la répression des activités terroristes et déstabilisatrices. Adopté en 2002, ce texte permet aux forces de sécurité de procéder à des arrestations sans mandat et de maintenir des suspects en garde à vue pendant des périodes pouvant aller jusqu'à quatre-vingt-dix jours. De très nombreuses personnes auraient été retenues illégalement par l'armée pendant des semaines, voire des mois, sans être autorisées à consulter un avocat ou un médecin ni à entrer en contact avec leurs proches. En 2002, le Népal a enregistré plus de «disparitions» que tout autre pays du monde. Par ailleurs, selon les informations recueillies, un grand nombre de personnes ont été enlevées par le PCN maoïste.

Le 29 janvier 2003, le gouvernement népalais et le PCN maoïste ont déclaré un cessez-le-feu. Trois cycles de pourparlers de paix ont eu lieu en avril, mai et août entre les deux parties. Le PCN maoïste avait demandé en priorité qu'une table ronde soit organisée, qu'un gouvernement intérimaire soit formé, et qu'une assemblée constituante soit élue afin de rédiger une nouvelle Constitution.

Le 27 août, le PCN maoïste a annoncé qu'il désavouait l'accord de cessez-le-feu. Depuis lors, les affrontements ont repris entre ce groupe armé et les forces de sécurité dans tout le pays, et Amnesty International a été informée que les deux parties s'étaient rendues coupables d'atteintes aux droits humains. On a pu constater, en particulier, une augmentation du nombre de «disparitions» et d'enlèvements imputables respectivement aux forces de sécurité et au PCN maoïste.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Bhagirath Kharel, Maha Prasad Angai, Naresh Maharjan et Jagatkrishna Pokharel, qui auraient été arrêtés par des membres des forces de sécurité entre le 6 et le 10 novembre ;
- dites-vous particulièrement préoccupé par l'état de santé de Bhagirath Kharel, qui souffre apparemment d'un problème cardiaque et qui pourrait avoir besoin de soins médicaux d'urgence ;
- exhortez les autorités à révéler les lieux où ces hommes se trouvent et à leur permettre immédiatement de recevoir la visite de leurs proches, de s'entretenir avec des avocats et de bénéficier de tous les soins médicaux que nécessite leur état de santé ;
- priez instamment les autorités de s'assurer que ces hommes ne seront pas soumis à des actes de torture ou à d'autres formes de mauvais traitements au cours de leur détention ;
- demandez instamment qu'ils soient libérés immédiatement et sans condition, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction prévue par la loi.

**APPELS À :**

**Responsable de la cellule des droits humains de l'armée :**

Brigadier General B. A. K. Sharma  
Head, Army Human Rights Cell  
Army Headquarters  
Kathmandu, Népal

**Télégrammes :** Brigadier General, Kathmandu, Népal

**Fax :** +977 1 4 226 292 / 229 451 (Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau ; il faut ajouter cinq heures et demie à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale.)

**Formule d'appel :** *Dear Brigadier General, /*  
Monsieur le Général de brigade,

**Chef d'état-major de l'armée népalaise :**

General Pyar Jung Thapa  
Chief of army staff (COAS)  
Army Headquarters  
Kathmandu  
Népal

**Télégrammes :** Commander-in-Chief, Kathmandu, Népal

**Fax :** +977 1 4 242 168 (Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau ; il faut ajouter cinq heures et demie à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale.)

**Formule d'appel :** *Dear Commander-in-Chief, /*  
Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) ou Général, (si c'est une femme qui écrit)

**COPIES À :**

**Premier ministre :**

Surya Bahadur Thapa  
Prime Minister  
Office of the Prime Minister  
Singha Durbar, Kathmandu  
Népal

**Fax :** +977 1 4 227 286 (Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau ; il faut ajouter cinq heures et demie à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale.)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 7 JANVIER 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*